

N° 2026-128

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
POUR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER DU GAL
« TARENTAISE ARLYSÈRE MAURIENNE »**

L'an deux mil vingt-six le 30 septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoît, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MONTMAYEUR Rachèle (donne pouvoir à M. Rémy COUNIL)
SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

M. PELLICIER Alexandre

En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 1^{er} octobre 2026 au 1^{er} décembre 2026

L'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, la Communauté d'agglomération Arlysère et le Syndicat du Pays de Maurienne coopèrent depuis 2022 pour porter, sur leur territoire commun, un programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) ayant pour objectif de soutenir des projets portant sur la consolidation et la diversification des activités économiques, la vitalité du territoire et la préservation de l'environnement.

Une enveloppe de 2 257 087 euros de FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) a été attribuée au groupe d'action locale (GAL) « Tarentaise Arlysère Maurienne » pour la période 2023-2027.

À la suite des élections municipales et du renouvellement des conseils communautaires, il est nécessaire de réinstaller le comité de programmation de ce GAL, composé d'un collège public et d'un collège privé, chargé d'analyser, de débattre et, *in fine*, de sélectionner les projets bénéficiant d'un appui financier au titre de LEADER.

Monsieur le Président rappelle que le collège public est composé de six représentants de Tarentaise, six représentants d'Arlysère et six représentants de Maurienne, ainsi que de représentants du Département de la Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la Tarentaise, la répartition des sièges est la suivante : un élu par communauté de communes et un élu représentant l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV).

Il revient donc au Conseil communautaire de désigner un représentant appelé à siéger au sein de ce comité. Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

VU les faits exposés ci-avant ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de coopération conclue entre l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, la Communauté d'agglomération Arlysère et le Syndicat du Pays de Maurienne pour la mise en œuvre du programme LEADER ;

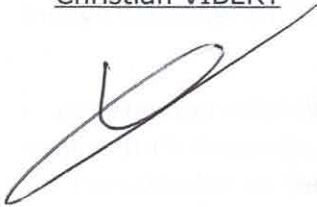
DÉSIGNE Rachèle MONTMAYEUR en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes les Versants d'Aime au sein du comité de programmation LEADER du GAL« Tarentaise Arlysère Maurienne ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

